

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **2 septembre 2014**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Robert Bélisle, Douglas Beard, Simon Lauzière, Christian Girardin, Maxime Proulx et Jean-François De Plaen.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Thérèse Francoeur.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-09-189

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous en ajoutant le point 8.2 Demande CPTAQ : matricule #1078 06 9580.

ORDRE DU JOUR
2 SEPTEMBRE 2014, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT 2014
4. CORRESPONDANCE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'août 2014
 - 5.2 St-Francis Valley Plowmen's Association : demande d'aide financière
6. DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 Demande aide financière : initiative d'investissement local - Centre Eugène-Caillé
 - 6.2 Toilettes publiques au terrain de balle
 - 6.3 Carrières-sablières : gérer les redevances
7. AFFAIRES NOUVELLES
 - 7.1 Embauche pompier
 - 7.2 MRC de Drummond : commentaires projet schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 7.3 Demande de modification au règlement de zonage
 - 7.4 Demande dérogation mineure 731 rue Vincent
 - 7.5 Demande CPTAQ : matricule # 1173 76 8525
 - 7.6 Demande citoyen : réfection trottoir rue Principale
8. DIVERS
 - 8.1 Direction générale
 - 8.2 Demande CPTAQ : matricule #1078 06 9580
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
10. RAPPORTS DES ÉLUS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT 2014

2014-09-190

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 11 août 2014 soient approuvés tel qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AOÛT 2014

2014-09-191

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2014, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>125 715,47 \$</u>
Taxes	40 608,49 \$
Protection incendie	7 443,02 \$
Permis et dérogation	1 220,00 \$
Remboursement TPS	27 710,04 \$
Remboursement TVQ	34 371,59 \$
Imposition carrières / sablières	3 702,94 \$
Versement commandite bibliothèque	5 000,00 \$
Entente préventionniste - St-Lucien	2 369,76 \$
Autres revenus	3 289,63 \$
<u>Dépenses</u>	<u>83 450,79 \$</u>
Rémunération régulière	10 714,83 \$
Rémunération incendie	1 760,51 \$
Factures déjà payées	14 043,09 \$
Factures à payer	56 932,36 \$

Adoptée.

5.2 ST-FRANCIS VALLEY PLOWMEN'S ASSOCIATION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fourni son budget pour l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-192

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 100 \$ à *St-Francis Valley Plowmen's* pour le banquet annuel qui aura lieu le vendredi 10 octobre 2014.

Adoptée.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE : INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL – CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du «Programme d'initiative d'investissement local» afin d'effectuer la remise en état du plancher du Centre Eugène-Caillé;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec demande une confirmation de participation financière audit projet;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-193

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey confirme à l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec sa participation financière au projet.

Adoptée.

6.2 TOILETTES PUBLIQUES AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté que le coût des travaux est supérieur au seuil minimal obligeant une municipalité à procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-194

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser les offres de services reçues pour la construction des toilettes publiques.

QUE des invitations écrites (cahiers de charges) soient envoyées pour la construction des toilettes publiques.

QUE les soumissions soient reçues au plus tard le 29 septembre 2014 à 10 h, l'ouverture ayant lieu le jour même, à 10 h 05, au bureau municipal.

Adoptée.

6.3 CARRIÈRES-SABLIÈRES : GÉRER LES REDEVANCES

2014-09-195

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à mandater un laboratoire d'analyse pour déterminer le facteur de corrélation afin de pouvoir convertir le tonnage déclaré par les exploitants de carrières-sablières en mètres cubes.

QUE les coûts estimés pour la réalisation des analyses sont de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) soit affecté pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 EMBAUCHE POMPIER

2014-09-196

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Amélie Côté Lambert à titre de pompier à temps partiel pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

7.2 MRC DE DRUMMOND : COMMENTAIRES PROJET SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté le second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé le 7 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que chaque municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la MRC, peut donner son avis par résolution, sur le second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU, le conseil municipal et les fonctionnaires municipaux ont analysé le second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-197

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC de Drummond *l'avis municipal sur le second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (mai 2014)* préparé par SCU (Service Conseil en Urbanisme).

QUE cet avis fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

7.3 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage reçue et ayant pour but d'ajouter l'usage «fabrication de palettes d'acier galvanisé hygiénique»;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réutilisation d'un bâtiment existant au 638, Route 255;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activité peut générer un apport économique intéressant pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés n'apportent pas de contrainte au voisinage et aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-198

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater *SCU Marc-Antoine Côté urbaniste* afin de préparer un projet de règlement, pour modifier le règlement de zonage, ayant pour but d'autoriser l'usage «fabrication de palettes d'acier galvanisé hygiénique» dans la zone AV-2.

QUE les honoraires de l'urbaniste sont aux frais du demandeur, tel que spécifié à l'article 4 du règlement 584 relatif à la tarification des permis, certificats et autres demandes.

Adoptée.

7.4 DEMANDE DÉROGATION MINEURE 731 RUE VINCENT

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à diviser différemment deux terrains existants sur lesquels sont érigés deux bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme souhaitent obtenir certaines informations et documents supplémentaires avant de rendre une décision;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-199

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander au demandeur de fournir un plan d'arpenteur-géomètre afin de permettre aux membres du comité de poursuivre leur analyse du dossier.

Adoptée.

7.5 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE #1173 76 8525

Le conseiller Jean-François De Plaen divulgue son intérêt pécuniaire dans le présent dossier et se retire de la discussion et de la prise de décision.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Monsieur Jean-François De Plaen, s'adresse à la Commission pour obtenir un usage autre qu'agricole soit l'implantation d'une activité commerciale artisanale (traiteur) à titre d'usage secondaire dans une habitation située dans la zone agricole A-2;

CONSIDÉRANT QUE cet usage secondaire artisanal est autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'entraîne aucune contrainte pour les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-200

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Monsieur Jean-François De Plaen auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser l'usage secondaire «traiteur artisanal» en zone agricole.

Adoptée.

7.6 DEMANDE CITOYEN : RÉFECTION TROTTOIR RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen à l'effet d'effectuer la réparation d'une partie du trottoir située face à la propriété du 6076 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'affaissement du trottoir provoque une infiltration d'eau dans le sous-sol du propriétaire du 6076 rue Principale;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-201

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de répondre favorablement à la demande du citoyen et ainsi autoriser le directeur des travaux publics à procéder à la réparation de cette partie du trottoir au coût approximatif de 1 140 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8. DIVERS

8.1 A) DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière Mme Nancy Lussier, a remis sa démission, par écrit, le 25 août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-202

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Mme Lussier.

Adoptée.

8.1 B) DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

2014-09-203

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer M^{me} Sylvie Viens directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim à compter du 8 septembre 2014 jusqu'à ce que le processus d'engagement d'un directeur général / secrétaire-trésorier soit terminé.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente conclue avec M^{me} Viens concernant ses conditions de travail et sa rémunération pendant l'intérim. Ladite entente sera versée dans le dossier de l'employée.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à récupérer tout le courrier pour et au nom de la municipalité, incluant les courriers recommandés ou autres.

Adoptée.

8.1 C) DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM: CAISSE POPULAIRE

2014-09-204

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, M^{me} Sylvie Viens, représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant ET de la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée.

8.1 D) MANDAT DE RECRUTEMENT : DIRECTION GÉNÉRALE

2014-09-205

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à chaque adresse civique du territoire de la Municipalité un offre d'emploi pour le poste de directeur général / secrétaire-trésorier.

QUE suite à cet envoi, si aucun candidat n'est retenu pour le poste, la firme *Lambert Ressources Humaines* soit mandatée pour le recrutement d'un directeur général / secrétaire-trésorier selon leur offre de service déposée le 27 août 2014.

QUE les candidats devront passer des tests de français et de psychométrie.

QUE la mairesse et les conseillers Jean-François De Plaen , Maxime Proulx ainsi que la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim soient mandatés pour assister aux entrevues avec les candidats.

Adoptée.

8.2 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE #1078 06 9580

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, J.Noël Francoeur inc., s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablrière sur les lots 11-P et 12-P, rang 10 du cadastre du Canton de Kingsey, dans la municipalité de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la voie d'accès pour cette exploitation est située sur les lots 12B-P et 13A-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey, dans la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

2014-09-206

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de J.Noël Francoeur inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser la continuité de l'exploitation de la gravière-sablrière.

Adoptée.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

10. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2014-09-207

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.